

**Projet Action Cœur de Ville**

**OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION DEVANTURES - ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR CLEMENT CROS**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2020-32 du 27 janvier 2020 approuvant le règlement d'attribution des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales et donnant pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de la délibération en question,

**Vu** la délibération n°2021-65 du 26 avril 2021 approuvant la modification du règlement d'attribution des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales,

**Considérant** que la Ville d'Annonay, dans le cadre du programme "Action Cœur de Ville", a décidé de mettre en place une opération devantures afin d'inciter, par un soutien financier, les propriétaires ou locataires de locaux commerciaux à contribuer à la valorisation du patrimoine collectif et à l'amélioration de l'image du centre-ville,

**Considérant** que Monsieur Clément Cros, propriétaire d'un local d'activité, sis 23 boulevard de la République à Annonay, remplit l'ensemble des conditions requises pour bénéficier d'une aide financière de la Ville d'Annonay dans le cadre de l'opération devantures,

**Considérant** que le comité de pilotage du dispositif du 28 janvier 2022 a donné un avis favorable au dossier de Monsieur Clément Cros pour le versement d'une subvention d'un montant maximal de 4 767,00 € représentant 50% du montant de la dépense subventionnable présentée de 9 535,00 €.

**DECIDE**

**Article 1 :** L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 4 767,00 € à Monsieur Clément Cros, propriétaire d'un local d'activité, sis 23 boulevard de la République à Annonay, sous réserve du vote du budget 2022.

**Article 2 :** Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte de la Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville d'Annonay.

Fait à Annonay, le 03/09/2022

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :